



Le Rhin à Lauterbourg

La convention de Ramsar

Cette convention intergouvernementale a pour objet la conservation des zones humides (fleuves, plans d'eau, marais, zones alluviales...) au travers de leur utilisation rationnelle. Elle sert de cadre à l'action locale, nationale et à la coopération internationale.

C'est le seul traité de portée mondiale sur l'environnement qui soit consacré à un écosystème particulier. Il a été signé en 1971 dans la ville iranienne de Ramsar, d'où sa dénomination. Ratifié par l'Allemagne en 1976 et par la France en 1986, la convention de Ramsar est gérée par un secrétariat dont le siège est en Suisse. Aujourd'hui, 158 pays dans le monde sont signataires de la convention.

Les sites Ramsar sont des zones humides aux qualités patrimoniales remarquables sur le plan mondial pour leur faune, leur flore et leurs paysages. Le Rhin supérieur en fait partie depuis le 5 septembre 2008.

Le Rhin, une zone humide d'importance internationale



Ile du Rhin à Rhinau

La zone Ramsar « Rhin supérieur / Oberrhein »

La zone Ramsar « Rhin supérieur / Oberrhein » s'étend de part et d'autre du Rhin sur une distance de 190 km entre Village-Neuf (F) / Weil-am-Rhein (D) au sud et Lauterbourg (F) / Karlsruhe (D) au nord. Sa largeur maximale est de 11 km dans la zone des méandres naissants, en aval.

Elle couvre une superficie de 47 500 ha : 22 400 ha du côté alsacien et 25 100 ha pour la partie badoise.

Ses limites recoupent celles des sites Natura 2000 de la bande rhénane.

Il existe actuellement dans le monde 1 828 zones Ramsar. La zone Ramsar « Rhin supérieur / Oberrhein » fait partie des 10 sites transfrontaliers désignés à ce jour.



Martin pêcheur



Lucane cerf-volant



Cuvré des marais



- Site Ramsar
- Réseau hydrologique
- Frontière
- Zone bâtie
- Pont routier
- Bac pour la traversée du Rhin



Sources cartographiques : Région Alsace/SIGS, CHGN BD CARTO (éd. 1996), BD OCS 2000-CIGAL



Ancien bras du Rhin

Le label Ramsar, une distinction prestigieuse

C'est une reconnaissance internationale du caractère spécifique et de la qualité écologique de la zone humide du Rhin franco-allemand : des paysages où s'expriment toute la richesse patrimoniale rhénane.

- Ce label permet une valorisation de cet espace exceptionnel auprès du grand public. De plus, il va aussi renforcer la coopération franco-allemande tout en mettant en cohérence les actions engagées ces dernières années en faveur de la sauvegarde des milieux rhénans, dont notamment :
 - la gestion raisonnée dans les sites Natura 2000 ;
 - la restauration du fonctionnement hydrologique des milieux alluviaux grâce aux programmes Life «Rhin vivant» et «Lebendige Rheinauen bei Karlsruhe», aux projets Interreg «Revitalisation du Taubergeißeln», «Redynamisation du Vieux-Rhin» ainsi qu'au programme «Rhin intégré» ;
 - la promotion d'un tourisme durable avec le programme éco-touristique de l'association Rhin Vivant.

Enfin, il permettra de développer une dynamique de projets avec d'autres sites Ramsar européens.



Rainette



Rassemblement de canards hivernants

Pourquoi le Rhin ?

C'est une zone humide d'importance internationale. Le site du Rhin supérieur constitue :

- l'une des zones fluviales les plus vastes d'Europe, hébergeant une mosaïque d'habitats naturels, en particulier les sources phréatiques, les pelouses maigres et les forêts alluviales à chênes, ormes et frênes bien préservés ;
- un lieu de reproduction pour les poissons grands migrateurs (retour du Saumon atlantique, de la Truite de mer, de la Grande Alose et de la Lamproie marine) ;
- un lieu d'hivernage pour les oiseaux d'eau (60 000 individus en janvier) dont notamment le Canard colvert (10 000), le Canard chipeau (5 000), le Fuligule morillon (17 000), le Garrot à œil d'or (1 300) et la Mouette rieuse (25 000).

- Il est en outre caractérisé par :
 - une richesse élevée en espèces (9 000 plantes, 260 oiseaux, 55 libellules, 47 mammifères, 17 amphibiens, 4 reptiles, etc.) ;
 - une nappe d'eau souterraine très importante (50 milliards de m³) qui constitue une inestimable ressource en eau potable.

Acteurs : La désignation du Rhin supérieur en site Ramsar est le fruit d'une longue coopération entre la Direction Régionale de l'Environnement, la Région Alsace, l'association Alsace Nature, le Land de Bade-Württemberg — représenté par le Ministère de l'alimentation et de l'espace rural, la LUBW (Landesanstalt für Umwelt, Messungen und Naturschutz Baden-Württemberg) — et les administrations régionales de Karlsruhe et de Fribourg. Le projet a bénéficié du soutien des ministères en charge de l'Environnement de France et d'Allemagne.

Contacts : Direction Régionale de l'Environnement Alsace, 8 rue A. Seyboth - F-67080 Strasbourg, diren@alsace.ecologie.gouv.fr

Région Alsace, B.P. 91006 - 1 place du Wacken - F-67070 Strasbourg Cedex, contact@region-alsace.eu

Ministerium für Ernährung und Ländlichen Raum Baden-Württemberg, Kernerplatz 10 - D-70182 Stuttgart, poststelle@mlr.bwl.de

Partenaires : Alsace Nature, fédération d'associations Landesanstalt für Umwelt, Messungen und Naturschutz Baden-Württemberg, Regierungspräsidium Freiburg, Regierungspräsidium Karlsruhe

Sites internet : www.ramsaroberrhein-rhinsuperieur.eu, www.ramsar.org

Conception : AFB, Orange Bleue 06 61 76 67 68, Graphisme : im&co 06 60 44 99 51, Crédits photos : Noto-Campanella / Région Alsace ; Bringard/Région Alsace ; Rothan-Ardissol/Région Alsace ; Association Rhinau-Rhin-Ried ; D. Nill ; W. Schubert ; H. Jacoby ; W. Toischer ; H. Sauerbier ; A. Rothgänger, R. Treiber ; H. Bellmann

Imprimé sur papier recyclé - Janvier 2009

www.ramsaroberrhein-rhinsuperieur.eu



Brochet



Fulgule morillon



Triton crêté



Sonneur à ventre jaune

Rives du vieux Rhin